



Cercle des Nageurs du **BOCAGE BRESSUIRAIS**  
40 Boulevard de la République - 79 300 Bressuire - [www.cnbb79.fr](http://www.cnbb79.fr) – [cnbb079@gmail.com](mailto:cnbb079@gmail.com)

## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2025-2026

NOM et PRENOM de l'adhérent(e) .....  
Nom de naissance pour les femmes.....  
Né(e) le : ...../...../..... à ..... Sexe : F M Nationalité : .....  
Pour les mineurs, NOM et PRENOM du représentant légal : .....  
Nouvel(le) adhérent(e) oui (joindre une photo) non  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Email 1 : .....  
Email 2 : .....

**Merci d'écrire très lisiblement et en lettres majuscules, ce moyen de communication sera privilégié**

Téléphone fixe 1 : ..... Portable 1 .....  
Téléphone fixe 2 : ..... Portable 2 .....  
Profession du père : ..... Société : .....  
Profession de la mère : ..... Société : .....  
Souhaite une attestation de paiement : OUI NON

### AUTORISATIONS & REGLEMENT INTERIEUR

Je soussigné(e) .....  
Responsable légal de .....

- autorise ma fille, mon fils, à adhérer au CNBB – en loisirs – en compétition (rayer la mention inutile)
- autorise les responsables du CNBB à faire pratiquer toute intervention médicale et chirurgicale sur mon enfant ou moi-même en cas d'urgence.
- certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et sportif.
- autorise les responsables du CNBB à prendre et à diffuser des photos de mon enfant ou moi-même, (calendrier, site, journaux.....)
- autorise un contrôle anti-dopage pour les compétiteurs

Fait à : ..... le ..... Signature

### TOUT DOSSIER INCOMPLET LORS DE L'INSCRIPTION SERA REFUSE

Règlement par chèque	Nom du payeur :			
Banque :	15/09	15/10	15/11	15/12
N° chèque				
Montant				
Règlement espèces				
Virement CCM Bressuire	Nous envoyer le justificatif de virt	RIB 10278 36305 000 10004804 55 IBAN FR 76 1027 8363 0500 0100 0480 455 BIC CMCIFR 2A		
Autres règlements	Montant	Numéros		
Coupons sport (acceptés jusqu'au 30/10)				
Chèques ANCV (acceptés jusqu'au 30/10)				
Chèque caution pour carte d'entrée	5.00 euros	OBLIGATOIRE ET A PART		

**10 euros de pénalités** seront appliquées pour les ré-inscriptions après le 30 septembre 2025